



Puis-je faire annuler une adoption pour laquelle je n'étais pas au courant ?

Par **VBS**, le **09/04/2020** à **03:39**

Bonjour,
Je viens d'apprendre que mon frère, âgé de 35 ans, avait été adopté de façon simple par le mari de ma mère il y a presque 10 ans pour des raisons financières.
En effet ma mère, avec qui je n'ai plus de contact depuis 20 ans, a fait adopter mon frère cadet.
N'ayant pas été concertée par cette décision, je souhaite savoir si j'ai un moyen légal de refuser cette adoption ?
Merci d'avance.

Par **nihilscio**, le **09/04/2020** à **08:14**

Bonjour,
Comme vous le dites très justement, vous n'êtes pas concernée par cette adoption. Vous n'avez donc aucun moyen légal de vous y opposer.